

**Le pôle handicap accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap de l'Université de Poitiers (Poitiers campus et centre-ville, Châtelleraut, Niort et Angoulême).**

### **Missions du pôle handicap étudiants :**

- Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap (handicap sensoriel, moteur, psychique, « dys », maladie invalidante, cognitif...), y compris handicap temporaire ou non reconnu par la MDPH.
- Analyse des difficultés et des besoins puis coordination pour la mise en place des aménagements d'études et d'examens qui s'avèreraient nécessaires.

### **Quelques exemples d'aménagements :**

Le cursus est le même pour tous. Mais un aménagement ou une aide spécifique peuvent être apportés selon les besoins suite à l'avis d'un médecin du Service de Santé Universitaire de l'Université de Poitiers :

- aménagement des enseignements ;
- aménagement de l'emploi du temps ;
- aide pour la prise de cours ;
- cours de soutien ;
- ou toute mesure adaptée à votre situation.

### **Examen et concours :**

Selon la situation de handicap de l'étudiant et l'avis médical, des mesures spécifiques peuvent être prévues lors de l'organisation des examens ou concours (décret n°2005-1617 du 21.12.2005) :

- majoration de temps ;
- grossissement de textes ou documents braille ;
- interprétariat LSF ;
- secrétariat ;
- aménagement de la salle ;
- utilisation de matériel spécifique ;
- ou autres mesures selon votre situation.

**Pour toute information, veuillez contacter le pôle handicap à l'adresse située en haut à droite de ce document**